



11 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le onze juillet deux-mille-vingt-trois (11 juillet 2023) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

Les conseillères :	Isabelle Laramée Noémie Biardeau
Le conseiller :	Nicolas Bottreau Vincent Normandeau
Sont absentes :	La Mairesse : Vicki Emard La conseillère : Annick Laviolette

Sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Julie Marchildon. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 3 juillet 2023.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

## 2. RÉS. 287.07.2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 11 JUILLET 2023 À 18 H 30

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion et règlements;
  - 3.1 Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – gestion des matières résiduelles;
  - 3.2 Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – volet communication;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance

Adoptée

**3.1 RÉS. 288.07.2023 PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE les municipalités suivantes ont exprimé leur désir de miser sur le partage de ressources en matière de gestion des matières résiduelles :

- Amherst
- Brébeuf
- Huberdeau
- Labelle
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- La Minerve
- Lantier
- Montcalm
- Mont-Blanc
- Mont-Tremblant
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Val-Morin

ATTENDU QUE le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité prévoit une aide financière pour la mise en œuvre d'initiatives de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Labelle s'engage à participer au projet de partage de ressources en gestion des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides comme organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise Mme Claire Coulombe, directrice générale, à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

Adoptée

**3.2 RÉS. 289.07.2023 PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – VOLET COMMUNICATION**

ATTENDU QUE le milieu municipal connaît un contexte de pénurie de main-d'œuvre particulièrement marqué;

ATTENDU QUE toutes les municipalités n'ont pas les besoins ni les ressources pour un ou un(e) professionnel(le) en communication à temps complet;

ATTENDU QUE les postes à temps complet sont beaucoup plus attractifs que les postes à temps partiel;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le partage de ressource est la solution la plus efficace, efficiente et à moindre coût;

ATTENDU QUE le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR), soit le programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, prévoit une aide financière pour les initiatives de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Val-David, Brébeuf, Labelle, Val-Morin, Lac-Supérieur et la MRC des Laurentides désirent présenter un projet de partage de ressources professionnelles en communication dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Labelle s'engage à participer au projet de partage de ressources en communication et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC des Laurentides, organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise Mme Claire Coulombe, directrice générale, à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

Adoptée

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

#### 5. RÉS. 290.07.2023 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 38.

Adoptée

---

Julie Marchildon  
Mairesse suppléante

---

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Julie Marchildon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Julie Marchildon  
Mairesse suppléante